

Martial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

Mme Anny MARTIN (Maire)
Mairie
59, place Marc Lecourtier
74 100 ETREMBIERES

Objet : révision générale n°2 du PLU d'Etrembières – note d'enjeux

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-004

PJ : note d'enjeux + zonage EBF (Clé USB)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 11 mars 2024



Madame le Maire,

Je vous remercie vivement d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale n°2 du PLU de la commune d'Etrembières.

J'ai pris connaissance des premiers éléments de diagnostic et des premières orientations du futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable, exposés lors de la réunion du 15 janvier dernier.

En vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le PLU révisé, **il est proposé à la commune d'Etrembières d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note d'enjeux accompagnant ce courrier.** Les principales recommandations sont les suivantes :

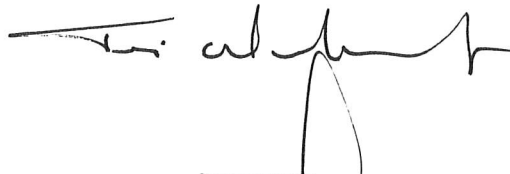
- Sur le volet quantitatif, s'assurer que les objectifs de développement envisagés sont compatibles avec la ressource en eau disponible, dans un contexte de changement climatique et en prenant en compte les problèmes de qualité potentiellement rencontrés dans les ressources souterraines.
- Sur le volet nappes stratégiques, prendre en compte l'existence de la nappe stratégique pour l'eau potable «Nappe profonde du genevois» et adapter le règlement du PLU en conséquence pour limiter les risques de pollution. La question de la géothermie est cruciale, le règlement du SAGE interdisant son usage sur les secteurs à enjeux au droit de la nappe.

- En ce qui concerne les cours d'eau, une proposition de zonage technique « Espace de bon fonctionnement des cours d'eau » est jointe au présent courrier. Elle pourra servir de base à un espace concerté à inscrire au zonage. Par ailleurs, le SM3A est porteur de différents projets de restauration qu'il semblerait judicieux d'intégrer dès à présent au PLU.
- Enfin, pour le volet inondation, prendre en compte les constats faits lors des crues de mai 2015 et novembre 2023 pour évaluer le maintien de l'ouverture à l'urbanisation dans le secteur des îles.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire sur ces différents éléments.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Se n'ont à ta d'p



Martial SADDIER